Nations Unies $E_{2004/SR.10}$



Conseil économique et social

Provisoire

28 juin 2005 Français Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique provisoire de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 mai 2004, à 10 h 30

Président: M^{me} Rasi (Finlande)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-33405 (F)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Projet de résolution E/2004/L.5 : Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

- 1. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de résolution E/2004/L.5, intitulé « Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau ».
- 2. Le projet de résolution E/2004/L.5 est adopté.

Projet de résolution E/2004/L.6 : Groupe consultatif spécial pour le Burundi

- 3. **La Présidente** attire l'attention sur le projet de résolution E/2004/L.6, intitulé « Groupe consultatif spécial pour le Burundi ».
- 4. Le projet de résolution E/2004/L.6 est adopté.
- 5. **M. Nteturuye** (Burundi) remercie le Conseil et le Groupe consultatif spécial pour le Burundi d'avoir apporté leur soutien à la poursuite du processus de normalisation au Burundi.
- 6. Après avoir remercié le Conseil et les partenaires du Nigéria d'avoir adopté le projet de résolution, M. Lolo (Nigéria) dit que, à la session de fond du Conseil, sa délégation demandera que le Groupe consultatif pour le Burundi se charge de surveiller l'évolution de la situation dans ce pays.

Thème du débat de la session de fond de 2004 consacré aux affaires humanitaires

- La présidente propose que le Conseil adopte le thème du débat de la session de fond de 2004 consacré aux affaires humanitaires intitulé « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire l'Organisation des Nations Unies : problèmes actuels et futurs » et les thèmes des tables rondes intitulés comme suit : a) « Renforcement des mesures de préparation et de réaction face à des catastrophes naturelles, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités » et b) « Coordination sur le terrain visant à assurer la permanence de la présence et des opérations des missions d'aide humanitaire des Nations Unies dans des environnements à haut risque ».
- 8. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 35.

2 0433405f.doc